

ANNEXE 5 – L'étiquette

1. Modèle de l'étiquette

Consumption d'énergie		الوكالة الوطنية للتحكم في الطاقة ANME	إستهلاك الطاقة
Marque commercial Modèle Économe	I II III	العلامة التجارية الأنموذج مقتصد	
Pas économe		غير مقتصد	
Consumption d'électricité en kwh par an pour 220 cycles normalisés Consumption d'eau en litres par an pour 220 cycles normalisés Capacité de chargement de la machine en kg Qualité de l'essorage Bon 1-2-3-4-5-6-7-8 Médiocre Bruit : niveau sonore en dB - pour le lavage : -pour l'essorage :	IV V VI VII VIII	كمية إستهلاك الكهرباء في السنة حسب النتيجة المتحصل عليه بالنسبة ل220 دورة غسيل موحدة كمية إستهلاك الماء في السنة حسب النتيجة المتحصل عليه بالنسبة ل220 دورة غسيل موحدة ساعة آلت الغسيل (كغ) جودة العصر جيد 7-6-5-4-3-2-1 سيئ الضجيج : معدل الصوت dB بالنسبة للغسل بالنسبة للعصر	
La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation Norme Tunisienne NT 81.169		الإستهلاك الحقيقي رهن كيفية الإستهعمال مواصفات تونسية م ت 81.169	IX

2) Les informations à faire figurer sur l'étiquette :

L'étiquette doit contenir les informations suivantes :

I–Marque Commerciale,

II– Code d'identification du modèle,

III – Le classement de l'appareil selon son efficacité énergétique, établi conformément aux indications prévues à l'article 4 du présent arrêté. Le chiffre indiquant la classe énergétique de l'appareil doit être à la hauteur des barres horizontales correspondantes,

IV – La consommation d'électricité déterminée conformément aux méthodes de mesure mentionnées à l'annexe 1 du présent arrêté exprimée en kilowattheure (kWh) par an,

V – La consommation d'eau déterminée conformément aux méthodes de mesure mentionnées à l'annexe 2 du présent arrêté exprimée en litres (l) par an,

VI – La capacité de chargement de la machine pour le programme standard « coton » à 60 °C ou 40 °C en kilogramme (kg),

VII – Le classement de l'appareil selon son efficacité d'essorage, établi conformément aux indications de l'article 4 du présent arrêté,

VIII –Les émissions acoustiques dans l'air, exprimées en dB(A) et arrondies à l'entier le plus proche et ce, au cours des phases de lavage et d'essorage, pour le programme standard « coton » à 60 °C à pleine charge, lorsque le fabricant souhaite afficher ses données, et s'il a effectué les tests et a transmis les rapports de test à l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie,

IX- Code QR permettant au consommateur de vérifier les caractéristiques du produit grâce à la plateforme électronique développée par l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie.